

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00084

PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE LA LOIRE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gérard MANET

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 mars 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170215-D20170008411-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170330

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE LA LOIRE

L'objectif des Écoles de la 2^{ème} Chance (E2C) est de permettre aux jeunes de 18 à 25 ans sans qualification, et qui ne relèvent pas d'autres dispositifs, de reprendre un cursus de formation en vue d'accéder à une formation qualifiante ou à l'emploi. Les E2C assurent un suivi individualisé de chaque jeune, avec une alternance forte entre l'entreprise et le temps de formation : remise à niveau des compétences clés, travail sur les savoir-être, citoyenneté, découverte des métiers, définition et validation d'un projet professionnel.

C'est un projet partenarial qui bénéficie d'un fort engagement de l'Etat, de la Région et du Fonds Social Européen. Il permet un accès renforcé à la formation et à l'emploi pour les jeunes du territoire et s'appuie sur une participation des acteurs économiques et de l'emploi pour la mise en œuvre de son activité. Ce dispositif est convergent avec la politique d'insertion et d'emploi de Saint-Etienne Métropole qui a apporté son soutien financier pour le développement et le fonctionnement de l'Ecole depuis sa création et qui est membre du Conseil d'Administration au sein du collège des financeurs.

Sur l'année 2016, 136 jeunes, 133 en 2015, étaient en formation au sein de l'École dont 90 nouveaux entrants.

Pour 2017, il est prévu l'accompagnement de 140 jeunes dont 90 nouveaux stagiaires, avec une attention apportée aux personnes résidant dans des quartiers Politiques de la Ville (35 % en 2016). L'École de la 2^{ème} Chance de la Loire sollicite la Communauté Urbaine afin d'obtenir une subvention permettant le soutien de son fonctionnement. Pour Saint-Etienne Métropole, le montant alloué pourrait être de 100 000 €. Les financements prévisionnels 2017 se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

PRODUITS	Montants
REGION AUVERGNE RHONE-ALPES	193 000 €
DIRECCTE	193 000 €
SAINT-ETIENNE METROPOLE	100 000 €
FSE	70 000 €
CGET	23 750 €
AUTRES PRODUITS (Taxe d'apprentissage, mécénat, reprise provision...)	134 250 €

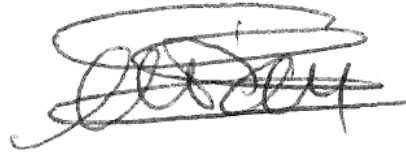
Le projet de convention définissant d'une part les engagements réciproques de Saint-Etienne Métropole et de l'École de la deuxième Chance de la Loire et d'autre part les règles d'utilisation de la subvention apportée par la Communauté est joint au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le versement de la somme de 100 000 € à l'École de la 2^{ème} Chance de la Loire dans les conditions définies par la convention ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget 2017 chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU